

Contrat de partenariat commercial

Entre les soussignées :

La société Koality SARL, dont le siège social est situé 19 place du Maréchal Foch, 29260 LESNEVEN, immatriculée au RCS de BREST 833414147, représentée par Fabien CANU, ci-après désignée « Koality »,

et

la société....., dont le siège social est situé, immatriculée au RCS de, représentée par.....

ci-après désignée « le Vendeur »,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet

Le présent contrat prévoit les conditions et les modalités d'exécution du partenariat.

Ce contrat de partenariat a pour objet :

- Mise en ligne et vente de bons cadeaux sur le site Internet boutiques-des-legendes.fr
- L'activité de Koality se limite à la mise en relation entre les Acheteurs et les Vendeurs via le site

Article 2 - Durée du contrat et résiliation

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2020.

Chacune des Parties pourra y mettre fin à tout moment.

La Partie souhaitant dénoncer le présent accord devra préalablement envoyer un courrier électronique pour notifier à son cocontractant sa volonté de mettre un terme au présent accord.

Article 3 - Rémunération

Aucune rémunération ne sera demandée ni au Vendeur ni à l'Acheteur dans le cadre de l'opération Bons Cadeaux mise en place par la CLCL jusqu'au 31 décembre 2020.

A cette date, le présent contrat sera caduc et fera l'objet d'un nouveau si le Vendeur souhaite continuer la vente de ses bons cadeaux.

Article 4 - Obligations des Parties

Les Parties s'engagent, pendant toute la durée du présent accord, à coopérer afin de réaliser dans les délais impartis l'objet du présent accord tel que défini à l'article 1.

Modalités d'exécution des obligations de Koality :

- Mettre en vente sur la plateforme des bons cadeaux avec leurs description, prix, photos, envoyés par le Vendeur.
- Mettre en relation l'Acheteur et le Vendeur qui effectuera le suivi de la vente.
- Collecter l'argent de la vente sur un compte dédié et le reverser sur le compte bancaire du Vendeur chaque semaine

Modalités d'exécution des obligations du Vendeur :

- Garantir la validité des bons cadeaux jusqu'au 30 juin 2021
- Gérer la vente : suivi, réclamation, remboursement...
- Accepter les Conditions Générales accessibles sur le site Internet : <https://boutiques-des-legendes.fr/conditions-generales/>
- Respecter le Code de la Consommation et le droit français de telle sorte que Koality ne puisse être impliqué dans les différends avec l'Acheteur.

Article 5 - Loi applicable

Le présent contrat est régi par la loi française, et tout litige qui en résulterait devra être soumis au tribunal dont dépend le siège social du prestataire.

Fait à Lesneven, le

Pour la Société Koality

représentée par Fabien CANU

Pour la Société

représentée par



Koality
19, place du Maréchal Foch
29260 Lesneven
02.98.20.77.74 - contact@koality.fr
www.koality.fr
SARL au capital social de 10 000€ - SIRET : 833 414 147 00011